

Réunion « La Palue » du 16 décembre 2021 à la mairie de Crozon. Compte rendu ADELISO

Le maire de Crozon a provoqué une réunion pour faire le bilan des mesures prises cet été à La Palue et dresser les perspectives pour 2022.

Etaient présents :

- Le maire et ses adjoints
- Les techniciens de la mairie
- L'architecte des bâtiments de France
- L'inspecteur des sites (DREAL)
- Les responsables techniques de la comcom (services urbanisme, milieux naturels, tourisme)
- Des représentants des usagers et des surfeurs.
- L'association Bretagne vivante
- Adeliso

Le maire a rappelé le contexte : un site victime de son succès, une fréquentation en hausse constante, une circulation qui génère des nuisances pour les riverains, des parkings saturés, du camping sauvage, la dégradation des chemins et de l'environnement, une hygiène menacée, des problèmes de sécurité.

Pour le maire, les mesures prises en 2021 ont permis de préserver la bande côtière, de diminuer la circulation dans les hameaux (700 véhicules/ jour en entrée sortie). La fréquentation du parking de Kerdroën s'est améliorée au cours de l'été, malgré une signalétique insuffisante et perfectible. La navette a surtout été utilisée les après-midis.

Pour 2022, le maire a annoncé les mesures suivantes :

- Fermeture de la barrière à l'année (acté)
- Maintien du parking de Kerdroën (acté)
- Navette gratuite de fin juin à début septembre
- Camping interdit sur le site
- Stationnement interdit sur les parkings de 22H à 7H (acté, horaires à ajuster éventuellement)
- Toilettes sèches à hauteur de la barrière (à étudier)
- Parkings de Brégoulou et La Palue rendus payants pour financer l'acquisition et l'entretien des toilettes sèches (à étudier)
- Prévention et contrôle par la police municipale habilitée à verbaliser

Ces propositions ont reçu l'assentiment de l'architecte des bâtiments de France et de l'inspecteur des sites, qui ont rappelé la réglementation dans les sites classés, et le fait qu'une loi même si elle est ancienne, continue à s'appliquer.

L'architecte des bâtiments de France a rappelé également la démarche pilotée par la communauté de communes, qui vise à obtenir le label « grand site de France » pour tous les sites classés de la presqu'île. Dans cette perspective, la démarche de la commune pour préserver le site de La Palue va dans le bon sens.

Concernant la création d'une voie de contournement des villages, solution avancée par certains participants, le responsable urbanisme de la comcom a indiqué que malgré les difficultés pour créer une nouvelle route, difficultés liées aux contraintes du code de l'urbanisme et à la loi littoral, il ne fallait pas fermer la porte à cette hypothèse. Le maire s'est dit prêt à étudier toutes les solutions.